



REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

SOMMAIRE

Article 1 : Généralités et Droit à l'image.....	29
Article 2 : Inscriptions.....	29
Article 3 : Tarifs	30
Article 4 : Organisation.....	30
Article 5 : Coureurs.....	31
Article 6 : RaidBook.....	31
Article 7 : Matériel.....	32
Article 8 : Secours et Sécurité.....	33
Article 9 : Code de la route.....	34
Article 10 : Préservation des milieux traversés.....	34
Article 11 : Camping.....	34
Article 12 : Nourriture.....	34
Article 13 : Équipes & Classement.....	35
Article 14 : Pénalités.....	35
Article 15 : Contrôle anti-dopage.....	36
Article 16 : Réclamations.....	36
Article 17 : Assistance-Accompagnateurs.....	37
Article 18 : Assurances.....	37
Article 19 : Modification et Annulation.....	37
Article 20 : Dommages Matériels.....	37
Article 21 : Développement Durable.....	37

Article 1 : Généralités et Droit à l'image

Le Raid INSA Lyon – Orange 2024 se déroulant les 13,14 et 15 avril 2024 est organisé par le Bureau des Elèves de l'INSA Lyon dont le siège social est situé au 18 avenue des Arts, bâtiment Le Thélème, 69000 à Villeurbanne. La course est composée d'un enchaînement d'épreuves faisant intervenir plusieurs disciplines sportives. Le règlement spécifique de chaque épreuve ainsi que les itinéraires seront présentés aux participants lors de l'accueil, avant le départ de chaque journée et dans le « Raidbook » (voir Article 6).

Le Raid INSA Lyon – Orange est un événement sportif dont les modalités d'organisation respectent l'esprit d'une épreuve par équipes accessible physiquement et techniquement à des personnes en bonne condition physique et sans connaissance particulière des sports et activités pratiquées.

Concernant le droit à l'image, les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue (photos, vidéos et drone) et de son de leur personne lors de l'événement, ainsi que leurs exploitations, à titre informatif ou promotionnel disponible au grand public.

Article 2 : Inscriptions

Le Raid est ouvert à tous les étudiants, entreprises, organisations professionnelles (associations, groupements...) et plus généralement à toutes personnes. Pour être considéré comme étudiant, le participant devra posséder un justificatif de scolarité pour l'année en cours. Notre parcours correspond à une distance L selon les règlements de la fédération française de triathlon. Il est accessible à partir de la catégorie Sénior, le participant devra être majeur le jour du départ du Raid.

Les inscriptions débuteront le 7 mars 2024 et fermeront le 12 avril 2024 inclus.

Le dossier d'inscription comprend :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport en compétition ou licence FFTRI compétition 2023-2024, datant de moins d'un an à la date du dernier jour de l'épreuve (15 avril 2024), et valide selon les lois en vigueur.
- Une attestation de responsabilité civile.
- Une attestation sur l'honneur validant la capacité de savoir nager 25 mètres en eau vive.
- RIB et justificatifs de tarifs réduits le cas échéant.

Si le nombre d'équipes inscrites venait à dépasser la capacité d'accueil de l'évènement, la sélection des équipes se fera selon l'ordre de dépôt des dossiers complets de l'intégralité de l'équipe. Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente. Des places sont réservées aux équipes entreprises et parrainées.

Toute inscription engendre l'acceptation complète et sans condition du présent règlement par le coureur.

Article 3 : Tarifs

Les inscriptions suivent les tarifs suivants :

- 100 euros pour les personnes possédant la carte Vie Associative du BdE INSA Lyon.
- 130 euros pour les étudiants sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une carte étudiante en cours de validité.
- 200 euros pour tout participant ne rentrant pas dans les critères précédents.

Si l'un des membres d'une équipe souhaite se désister avant le Raid, il sera remboursé uniquement :

- Pour raison médicale (sous présentation d'un certificat médical).
- Si le participant concerné trouve un remplaçant (celui-ci devra alors avoir un dossier complet et son inscription payée).

Article 4 : Organisation

L'Organisation :

- Fournit toutes les informations relatives aux inscriptions et à l'organisation.
- Fournit un RaidBook (voir Article 6)
- Fournit des zones de camping avec sanitaires et lieux de restauration (voir Article 11).
- Met tout en œuvre pour définir les itinéraires et la sécurité des participants : contrôles de passage, contrôles horaires et postes de secours.
 - Assure un service médical pendant l'épreuve et un poste de secours à l'arrivée.
 - Se réserve le droit de mettre hors course un participant si les secouristes de l'épreuve ou la Direction de Course (DCO) jugent qu'il n'est plus apte à continuer sans danger pour sa santé.
- Repère l'ensemble des parcours. Lors de la manifestation, tous les parcours ne constituant pas une épreuve d'orientation seront balisés, ouverts et débalisés par les organisateurs.

Article 5 : Coureurs

- Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation.
- Tout participant peut se voir interdire de poursuivre la course pour raison médicale.
- Tout coureur s'engage à respecter strictement le code de la route.
- Tout coureur doit lire le "RaidBook" en amont de l'évènement et doit suivre les indications fournies par celui-ci et lors du briefing de chaque journée.
 - Tout coureur devra porter tout au long des épreuves un dossard visible (numéro d'équipe) qui lui sera fourni par l'organisation.
 - Toute équipe doit porter la balise GPS qui lui sera remise au départ de chaque journée. Celle-ci doit être mise à l'écart de la couverture de survie et des téléphones des participants afin d'éviter toutes interférences.
 - Tout coureur s'engage à respecter les zones agricoles et les propriétés privées et à les contourner (sauf indication contraire précisée en amont).
 - Tout coureur s'engage à ne pas quitter le parcours balisé ou la zone de course prévue.
 - Tout coureur s'engage à avoir avec lui le matériel obligatoire listé (voir Article 7).
 - Tout coureur s'engage à remplir la fiche de renseignements médicale et à la renvoyer après leur inscription, celle-ci ne sera consultée qu'en cas de forte nécessité et uniquement par l'équipe de secouriste présente sur l'évènement.
 - Tout coureur s'engage à respecter les consignes de l'équipe organisatrice concernant le respect de l'environnement et des zones sensibles, notamment conserver ses déchets jusqu'aux poubelles prévues par l'Organisation, en respectant les consignes de tri. En cas de non-respect de ces consignes, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure l'équipe du coureur (voir Article 21).

Article 6 : RaidBook

Le RaidBook est un document transmis aux participants par l'Organisation, avant le Raid. Il regroupe les informations suivantes :

- Les instructions de parcours détaillées.
- La description de chaque épreuve.
- Le déroulement du Raid.
- Pénalités ajoutées pour :
 - omission d'un pointage de course d'orientation
 - omission d'une balise, non prise d'une boucle optionnelle
 - dépassement de délai maximum d'une épreuve.
- Un guide du participant éco-responsable.
- Le présent règlement.

Article 7 : Matériel

Pour des raisons de sécurité et d'équité, l'organisation fournit une partie du matériel nécessaire pour les épreuves. Chaque participant doit posséder à tout moment le matériel obligatoire pour chaque épreuve.

Matériel interdit :

- cartes d'état-major personnelles
- émetteurs-récepteurs radio
- systèmes GPS dans l'optique de s'orienter

Les téléphones ne peuvent être utilisés que pour contacter l'Organisation et en aucun cas afin de s'orienter ou de consulter le classement en direct sous peine de pénalités voire de disqualifications (Voir Article 14).

Matériel fourni :

- Tout le matériel nécessaire aux épreuves de montagnes et épreuves nautiques.
- Cartes
- Dossards
- Plaques de cadre (Dossards VTT)
- VTT, casque
- 1 porte-carte VTT par équipe
- 1 tracker GPS par équipe
- 1 doigt électronique

Matériel obligatoire à la charge de l'équipe :

- Matériel de camping : tente(s) pour 4 personnes
- 1 téléphone chargé et allumé
- Kit de réparation VTT (Pompe, chambre à air 27.5" et 29" et démonte pneu)
- Boussole

Matériel obligatoire à la charge de chaque participant :

- Un duvet chaud
- Chaussures type trail, tenue de sport, habits chauds
- Couverture de survie
- Lampe torche ou lampe frontale
- Sifflet
- Réserve d'eau (1L minimum)

Matériel complémentaire conseillé :

- Matériel de réparation complémentaire pour VTT (dérive chaîne, maillon rapide...)
- Guêtres
- Système de traction largable en descente
- Batterie portable

Toute équipe n'ayant pas tout ou partie du matériel obligatoire se verra pénalisée ou disqualifiée par une décision de la Direction de Course (DCO).

Article 8 : Secours et Sécurité

En cas de danger, il appartient aux participants, même s'ils sont d'une autre équipe, de porter secours au(x) participant(s) en difficulté voire blessé(s) et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, si elle le juge nécessaire (conditions météo, dangers potentiels...etc).

Un dispositif de sécurité sera assuré par des secouristes tout au long des épreuves. Ceux-ci seront en permanence en contact avec les organisateurs et couvriront l'ensemble du parcours.

Les équipes doivent rester groupées pendant toutes les épreuves (à portée de vue et de voix).

Pour les épreuves Run & Bike, les équipes doivent rester à porter de main.

Le port du casque est obligatoire pour tous les participants pendant les épreuves de VTT et Run & Bike.

Lors des épreuves de Run & Bike, les 4 participants doivent porter leur casque.

Le port du casque est obligatoire pour les épreuves de montagne et nautiques.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire lors des épreuves nautiques.

Le matériel de sécurité des différentes activités est fourni par l'organisation. Leur utilisation est obligatoire pour tous les participants.

Il est interdit de monter à plusieurs sur un même VTT, notamment lors des épreuves de Run & Bike.

Les équipes devront respecter le code de la route et les indications des signaleurs.

Lors de la progression par équipe, l'utilisation d'un système de traction est autorisée sauf en cas de départs groupés. Lors de l'utilisation d'un système de traction : celui-ci doit être largable à tout moment et ne pas être utilisé en descente.

L'abandon d'un participant pendant le raid entraîne la mise hors compétition de l'équipe. Tout abandon doit être déclaré dans les plus brefs délais à l'Organisation.

Article 9 : Code de la route

La progression des coureurs se fait sur routes et chemins ouverts. Les coureurs sont impérativement soumis au code de la route en vigueur. En VTT, les coureurs doivent circuler en file et pas de front. Les coureurs ne jouissent d'aucune priorité, que ce soit à VTT, à pied ou autres. La responsabilité des coureurs est engagée en cas d'accident.

Article 10 : Préservation des milieux traversés

Il est strictement interdit d'abandonner toute forme de déchet dans la nature et en dehors des zones de récupération prévues à cet effet (ravitaillement, parcs VTT...). Les participants doivent suivre le balisage placé le long du parcours. Il est strictement interdit de sortir des sentiers balisés et des zones de course délimitées pour les épreuves d'orientation. Tout sera mis en place pour que les participants n'aient pas de difficulté à suivre les itinéraires prescrits.

La traversée des zones Natura2000 implique le plus grand respect des consignes environnementales. Certaines zones de quiétude ou de silence pourront être mises en place sur le parcours également. De nombreux contrôles seront effectués et les participants ne respectant pas l'itinéraire imposé se verront disqualifiés du Raid.

Sur l'ensemble du parcours, à l'exception des épreuves d'orientation, les participants sont tenus de rester sur les chemins balisés (GR, routes forestières...).

Article 11 : Camping

Une zone de camping est mise à disposition à la fin du premier et du deuxième jour, pour tous les participants. Chaque équipe doit prévoir le matériel de camping (vêtements, sacs de couchage, tente) et aura la charge du montage et du démontage de sa tente.

Par souci d'égalité, tous les coureurs doivent dormir en tente. En cas de conditions climatiques exceptionnelles, l'organisation pourra proposer un hébergement alternatif.

Article 12 : Nourriture

Tous les repas seront pris en charge par l'organisation à partir du départ de la course le samedi matin, jusqu'à lundi à l'arrivée de la course. Des ravitaillements seront placés de manière régulière sur le parcours. Néanmoins, il est indispensable de partir avec de quoi boire et manger pendant les épreuves en dehors des ravitaillements.

Article 13 : Équipes & Classement

Les équipes sont constituées de 4 coéquipiers, hommes ou femmes. Les équipes sont classées sur les podiums ci-après issus du classement général dit classement « Scratch » et les trois premières équipes de chaque classement sont récompensées :

- Classement mixte : comprend les équipes composées d'au moins un représentant de chaque sexe.
- Classement féminin : comprends les équipes composées de 4 personnes de sexe féminin.
- Classement masculin : comprend les équipes composées de 4 personnes de sexe masculin.
- Classement Entreprises : comprend les équipes entreprises (composées au minimum d'un étudiant et d'un professionnel de l'entreprise inscrite).
- Classement des différentes épreuves sponsorisées : sur les trois jours de courses, certaines épreuves sont sponsorisées par Orange, les meilleures équipes sur ces épreuves font l'objet d'un classement.

Les classements sont cumulables.

Les équipes doivent réaliser les parcours des 3 journées. Aucun remplacement de participant n'est autorisé. Le classement est effectué à partir du temps réalisé par les équipes, affecté des bonifications ou pénalités encourues pendant les épreuves. Le temps d'arrivée du dernier équipier (4e) est pris en compte pour la totalité de l'équipe. Le poinçonnage des balises doit s'effectuer par le premier de l'équipe au départ et le dernier à l'arrivée de chaque épreuve.

Un classement est établi chaque jour et sera communiqué aux coureurs. Le classement des équipes est établi par cumul des temps des trois jours. Des temps limites appelés Barrières Horaires (ou BH), sont définis sur chaque section. Toute équipe qui se présente au-delà du temps limite, est orientée vers un parcours de substitution ou arrêtée.

Dans un souci de respect de la vie privée, un coureur peut demander à ce que le classement de son équipe ne figure pas dans les classements publiés sur les réseaux sociaux.

Article 14 : Pénalités

Critères de pénalité :

- Omission d'un pointage lors des épreuves d'orientation : pénalité mentionnée dans le Raidbook.
- Omission d'un pointage de balise sur le parcours (hors boucle optionnelle) : pénalité mentionnée dans le Raidbook.

- Non prise d'une boucle optionnelle : pénalité mentionnée dans le Raidbook.
- Dépassement du délai maximum imparti pour une épreuve : pénalité mentionnée dans le Raidbook.
- Non-respect des consignes de l'épreuve et de ce présent Règlement.
- Non-respect des consignes liées au Développement Durable.
- Non port du dossard de manière visible
- Manque de respect envers l'Organisation

Critères de mise hors course d'une équipe :

- Abandon d'un participant.
- Aide ou assistance extérieur.
- Absence de matériel obligatoire (dossard, casques, matériel, sécurité...).
- Manœuvres déloyales et infractions au règlement.
- Comportement dangereux ou antisportif.
- Abandon de matériel en cours d'épreuve. (Il est notamment interdit de poser un vélo et de le laisser sans surveillance, en particulier lors des épreuves de Run&Bike.)
- Contravention aux règles du respect de la nature (abandon de déchets notamment).
- Alcoolémie ou sous-emprise de substances illicites.

Dans le cas de blessures de 3 membres de l'équipe, le membre restant se verra dans l'obligation d'arrêter la course pour la journée. Il aura la possibilité dès le lendemain de courir avec ceux d'une autre équipe qui possède également des blessés sous réserve de l'acceptation de celle-ci.

Toute autre infraction au règlement intérieur peut entraîner des pénalités qui seront déterminées par la Direction de Course.

Article 15 : Contrôle anti-dopage

Tout coureur peut être soumis à un contrôle anti-dopage réalisé par les autorités compétentes. Un local sera disponible afin de rendre ce contrôle possible et l'organisation prévoit deux personnes en charge de chaperonner les contrôlés jusqu'au lieu de contrôle. Tout contrôle positif entraînera les sanctions nécessaires (voir Article 14)

Article 16 : Réclamations

Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des participants auprès de la direction de course. Les décisions de la direction de course sont souveraines.

Article 17 : Assistance-Accompagnateurs

Pour des raisons d'équité, aucune aide ou assistance extérieure n'est admise pour les équipes en course, sous peine de disqualification. Les accompagnateurs peuvent supporter leur(s) équipe(s) mais ne doivent pas les avantager techniquement. Les accompagnateurs ne peuvent en aucun cas remplacer un coureur. Durant les épreuves, les coureurs ne sont pas autorisés à prendre le moindre véhicule, sous peine de disqualification.

Article 18 : Assurances

L'organisation souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation et des participants à l'égard des dommages matériels et corporels causés aux tiers. Chaque participant doit souscrire sa propre police d'assurance responsabilité civile, et transmettre une attestation de cette dernière lors de l'inscription. L'assurance du matériel personnel est à la charge des participations. Le matériel prêté par l'organisateur est couvert par la police d'assurance souscrite pour l'évènement.

Article 19 : Modification et Annulation

Le direction de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Elle se réserve également le droit de supprimer toute épreuve qui ne pourrait être disputée dans l'éthique de la course ou qui risquerait de mettre en danger les participants. En cas de force majeure, l'Organisation se réserve tout droit concernant l'annulation de l'évènement.

Article 20 : Dommages Matériels

Tout dommage au matériel mis à disposition est susceptible de réparation financière. Le montant du remboursement est fixé par le trésorier de l'association, après discussion avec le participant concerné.

Article 21 : Développement Durable

Des consignes liées au Développement Durable seront présentes tout au long de l'évènement et chaque participant doit les respecter. Ils doivent également avoir pris connaissance du « Guide du participant écoresponsable » qui sera donné lors des inscriptions et disponible dans le Raidbook. Les participants sont responsables de leurs déchets et doivent par conséquent s'assurer de leur bonne gestion grâce aux points de tri.